

**L'UNION REGIONALE PEP BOURGOGNE RECRUTE
A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2008
UN DELEGUE REGIONAL**

Le poste nouvellement créé est ouvert par voie de détachement fédéral à un(e) enseignant(e) instituteur ou professeur des écoles, et à tout permanent déjà en poste dans une des AD de l'URPEP Bourgogne.

Compétences attendues :

- Aptitudes à l'exercice des responsabilités, capacité à fédérer des équipes disponibilité, engagement au service des valeurs des PEP
- Aptitudes à l'organisation et à l'ingénierie de projet, à la négociation et à la communication avec des partenaires variés
- Connaissance globale du système éducatif et approche des textes régissant les domaines de l'association
- Connaissance des principes de fonctionnement des services de l'Etat et de la Région
- Bonne pratique de l'outil informatique et de l'utilisation d'internet

Missions :

Sous l'autorité du président et du conseil d'administration de l'URPEP, en liaison avec les directeurs généraux des associations départementales,

1) le délégué régional met en place progressivement les coordinations concernant le secrétariat technique, la représentation de l'URPEP dans les instances associatives régionales et auprès des collectivités territoriales.

2) le délégué régional met en œuvre les priorités régionales retenues par le C.A. dans les domaines d'activité des associations. Il coordonne les nouveaux projets et participe au développement de l'existant.

Conditions d'exercice et rémunération :

Le délégué régional exerce dans les locaux mis à la disposition de l'URPEP 28 chemin des Ecayennes à Dijon. Il dispose d'un véhicule pour les déplacements liés au service.

Le détail de ses missions et objectifs, délégations, conditions de travail, congés, droit à formation, indemnité spécifique sera précisé par la lettre d'embauche selon statut du personnel détaché.

Candidature avec C.V. et lettre de motivation à faire parvenir avant le 21 avril à :
M. le président de l'URPEP Bourgogne, 28 Chemin des Ecayennes, 21000 Dijon